Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 022-200069086-20260303-CC_2026_56-DE

Publié le 04/03/2026

LEFF ARMOR COMMUNAUTE
Moulin de Blanchardeau - route de Blanchardeau
22290 LANVOLLON

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 MARS 2026

Séance du 3 mars de l'an 2026, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le 25 février 2026, se sont réunis sous la présidence de Jean-Michel Geffroy, Président. La séance est ouverte à 18h40.

Etaient présents :

Conseiller communautaire	présent	Abs. excusé	Abs	Représenté par	Pouvoir à
BOISSIÈRE Olivier	X				
BRIGANT Patrick	X				
CABIOCH-QUEMENER Daniel	X				
CIRICHELLI Vanessa			X		
COMPAIN Xavier	X				
CORSON Laurence	X				
COSSE Nathalie	X				
DORNEMIN Jean-Luc			X		
FOLLET Denis	X				
GARNIER Sébastien		X			Nadia LE HEGARAT
GEFFROY Jean-Michel	X				
GEFFROY Sandrine	X				
GOAZIOU Fabienne	X				
GUÉGAN Jean-Luc	X				
GUILLAUME André	X				
GUILLAUME Sandrine	X				
HEDER Jean-Paul	X				
HERVÉ Frédéric	X				
HERVIOU Alain		X		Erwan LANCIEN	
HEUZÉ Joël	X				
JOURDEN Jean	X				
JOUSSE Fabien	X				
LAMOUR Jeanne-Noëlle	X				
LANCASTER Christine		X			Xavier COMPAIN
LE BIHAN Gilbert	X				
LE BONHOMME Sophie	X				
LE CREURER Ginette	X				
LE FAUCHEUR Laurent	X				
LE GONIDEC Thierry	X				
LE GOUX Jean-Pierre	X				
LE GOUX Philippe	X				
LE HEGARAT Nadia	X				
LE MÉHAUTÉ Philippe	X				
LE MOAL Brigitte	X				

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 022-200069086-20260303-CC_2026_56-DE

LE SAINT Florence	X				
LE TURLUER Frédéric	X				
LE VAILLANT Jean-Paul	X				
LE VERRE Jean-Baptiste	X				
L'HOSTELLIER Stéphanie	X				
LIENNEL Yves	X				
LORANT Monique	X				
MANAC'H Denis	X				
MARTIN Patricia	X				
MEURO Jérémy	X				
NICOLAS Cyril	X				
PRIGENT Dominique	X				
RAMONÉ Valérie		X			Nathalie COSSE
ROPERS Valérie	X				
RUELLAN Véronique	X				
RUMIANO Valérie	X				
SAPIN Alain	X				
SALAÜN Sandrine		X			Frédéric LE TURLUER
SEHAN Alain	X				
SOLO Patrick	X				
STEUNOU-ROQUINARC'H Solène		X			
THOMAS Philippe	X				
TROEGER Eva		X			

En exercice : 57 **présents :** 49 **dont suppléants :** 1 **Votants :** 53 **dont pouvoirs :** 4

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut délibérer.

Etaient également présents sans voix délibérative les suppléants suivants :

SUPPLÉANT	présence
ANTOINE Vincent	
BARBIER Stéphane	X
CAULET Brigitte	
DERIAT Aline	
HELARY Richard	X
HELARY Valérie	

SUPPLÉANT	présence
HELLO Marie-Christine	X
LANCIEN Erwan	X
LE YAN Pascale	
MAHÉ Michel	X
MAHÉ Valérie	
TALLEC Jeanne	X

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 022-200069086-20260303-CC_2026_56-DE

CC_2026_56 : Développement économique : Attribution d'une subvention dans le cadre du Pass Commerce et Artisanat à madame Le Pennec Karine et monsieur Le Bonniec Romuald

Monsieur le vice-président expose que madame LE PENNEC Karine et monsieur LE BONNIEC Romuald reprennent un commerce « Bar Tabac Jeu » et ont présenté une demande dans le cadre des investissements de matériel pour leur commerce sur la commune de PLOUHA.

Le montant total des investissements éligibles est de 23 661.50 € HT soit une subvention de 7098.45 € (30 % des investissements plafonnés à 25.000,00 €) financée à 50 % par Leff Armor communauté et à 50 % par le Conseil régional de Bretagne.

Vu la convention de partenariat entre Leff Armor communauté et le Conseil régional de Bretagne sur les politiques économiques et la mise en œuvre du dispositif Pass Commerce et Artisanat en date 17 aout 2023,

Vu l'avis de la commission développement économique du 26 février 2026,

Considérant que la demande présentée par madame LE PENNEC Karine et monsieur LE BONNIEC Romuald est recevable au titre dudit dispositif,

Entendu l'exposé de monsieur le Vice-président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention dans le cadre du dispositif PASS Commerce et Artisanat à madame LE PENNEC Karine et monsieur LE BONNIEC Romuald pour la reprise d'un commerce « Bar Tabac Jeu » à Plouha, dans la limite du montant total d'investissement déclaré à hauteur de 23 661.50 € HT,

AUTORISE monsieur le Président à signer toute pièce et à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,
Jean-Michel Geffroy

Le secrétaire de séance
Fabien Jousse